



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 08 novembre 2021**

**Délibération n° 2021-150**

**APPEL D'OFFRES ACCORD CADRE DE MAÎTRISE D'OEUVRE A MARCHES SUBSEQUENTS  
MULTI ATTRIBUTAIRES : LOT 1 EDIFICES A CARACTERE PATRIMONIAL ET LOT 2  
RENOVATIONS LEGERES - AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est  
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 45**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOULET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPAS, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Jean-Louis COURONNEAU, Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN, Maria GARIBAL

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 4**

Mesdames, Messieurs : Emilie MARCHES à Thierry TRIJOULET, Amélie BOSSET-AUDOIT à Cécile SAINT-MARC, Aude BLET-CHARAUDEAU à Ghislaine BOUVIER, Christine PEYRE à Thierry MILLET

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Joël GIRARD**

Madame Marie-Christine EWANS, Conseillère Municipale Déléguée aux Marchés publics et à la Bienveillance animale, rappelle à l'Assemblée qu'une consultation relative aux prestations intellectuelles de maîtrise d'oeuvre a été lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, la forme du marché retenue étant l'accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents.

Ce marché est décomposé en 2 lots, comme suit :

Lot(s) n°	Désignation	Montant annuel maximum (en ht)
1	Edifices inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ou à intérêt patrimonial	500.000,00 €
2	Bâtiments de la ville – Rénovations légères	750.000,00 €

La liste des sites proposés objet du présent accord-cadre est annexée à la présente délibération.

L'appel d'offres a été lancé le 9 août 2021 en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique ; il donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents.

Il est conclu à compter de la date de notification des contrats, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois un an.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 19 octobre 2021, a décidé d'attribuer les accords-cadres comme suit :

Lot(s) n°	Désignation	Attributaire(s)
1	Edifices inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ou à intérêt patrimonial	APB Architecture - Bordeaux Mandataire du groupement
2	Bâtiments de la ville – Rénovations légères	Plus - Le Bouscat M. Bénayoun - Bordeaux A3 Architectes - Bordeaux Horizon Carré - Bordeaux Mandataires de chaque groupement

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 19 octobre 2021,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**Considérant** qu'il convient de souscrire un contrat pour les prestations intellectuelles de maîtrise d'oeuvre, la forme du marché retenue étant l'accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents avec maximum,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés n° 2021-MER075 et 2021-MER076 dont l'objet est l'exécution de prestations intellectuelles de maîtrise d'oeuvre dans les conditions susvisées et à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement de ce marché ;

**ARTICLE 2 :** d'inscrire au budget principal de la Ville les crédits nécessaires.

**ADOpte A LA MAJORITE**

**ABSTENTION :** Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICHl, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC – Groupe « Renouveau Mérignac »

**CONTRE :** Antoine JACINTO

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 08 novembre 2021



**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac  
Président de Bordeaux Métropole

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 09 novembre 2021.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*